



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



SOMMAIRE

03
ÉDITO

04
LES MISSIONS DU
SECRETARIAT GENERAL

07
ORGANIGRAMME

08
FICHE D'IDENTITÉ

10
QUELQUES
CHIFFRES CLÉS

12
QUELQUES
FAITS MARQUANTS

14
RESSOURCES
HUMAINES

18
FONCTION
CADRE DE VIE

20
FONCTION
FINANCIERE
ET IMMOBILIERE

22
FONCTION
INFORMATIQUE

24
FONCTION
COMMUNICATION

26
FONCTION
MODERNISATION

28
FONCTION
ACHATS

29
FONCTION
DEFENSE
ET SECURITE

ÉDITO



Le secrétariat général (SG) du ministère de l'Économie et des Finances est une structure récente. Créé en 2000, il a pris son format actuel en 2010, pour assurer le pilotage des fonctions transversales et des activités opérationnelles de gestion.

De par son positionnement, le SG est au service de la cohésion de ce ministère composé de 23 directions et services rattachés au Ministre: directions d'état-major, directions à réseau, services d'inspection, d'audit et de contrôle, services spécialisés à compétence nationale...

Le rôle de pilotage ministériel du SG consiste, dans tous ces domaines, à promouvoir la mutualisation et la modernisation des fonctions support et à renforcer l'efficacité de nos administrations, tout en assurant un dialogue social de qualité.

S'agissant de la gestion opérationnelle, il revient aux services du SG de gérer les services centraux de Bercy, dans les domaines de la RH, du budget, de l'informatique, de l'immobilier et du cadre de vie des agents.

Nous avons beaucoup progressé ensemble. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'un rapport d'activité soit réalisé afin de présenter les actions marquantes de 2016 dans nos différents domaines d'activité.

Laurent de JEKHOWSKY
Secrétaire général
du ministère de l'Économie
et des Finances

LES MISSIONS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général assure une double fonction au sein du ministère. Il assure d'une part, le pilotage ministériel des fonctions support et d'autre part, la gestion opérationnelle des services centraux, tout en veillant à la qualité du dialogue social. Il assiste par ailleurs le Ministre dans l'exercice de ses responsabilités de défense et de sécurité, en s'appuyant sur un service dédié, le service du Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité (SHFDS).

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG) ASSURE AINSI :

- un rôle de conduite et d'animation du dialogue social ministériel: le Secrétaire général préside ainsi, au nom du Ministre, le Comité technique ministériel (CTM);
- un rôle de coordination des actions de modernisation communes à l'ensemble des directions; il propose et coordonne des évolutions dans l'organisation du ministère;
- des missions d'impulsion et de pilotage ministériel dans les domaines de la gestion des ressources humaines (GRH), de la fonction financière, des systèmes d'information (SI), des achats et de l'immobilier. Il veille à favoriser la mutualisation de ces fonctions support;
- des fonctions opérationnelles de gestion des services centraux du ministère de l'Économie et des Finances, en veillant à leur rationalisation.

Compte tenu de ses missions transversales, le Secrétaire général préside le Comité des Directeurs.

L'ORGANISATION DU SG

Pour mener à bien ses missions, le secrétariat général est structuré autour de:

Une direction et trois services « métiers » :

- la direction des Ressources humaines (DRH),
- le service des Affaires financières et immobilières (SAFI),
- le service de la Communication (SIRCOM),
- le service de l'Environnement professionnel (SEP).

Quatre structures plus légères dédiées à des fonctions de pilotage ministériel :

- la délégation à la Modernisation (DMO),
- la délégation aux Systèmes d'information (DSI),
- la délégation à l'Encadrement supérieur (DES),
- la mission ministérielle des Achats (MMA).

Le SG comprend par ailleurs une mission Parlement européen (MPE), structure de coordination chargée de suivre les travaux du Parlement européen, de relayer les informations utiles aux cabinets et aux directions du ministère et de contribuer au processus d'élaboration et de diffusion des positions françaises dans les domaines de compétences de Bercy.

Le SG comprend enfin le service du Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité (SHFDS), service spécialisé chargé d'animer et de coordonner au sein du ministère la politique en matière de défense, de vigilance, de prévention de crise et de situation d'urgence.



Une création récente

Le secrétariat général a été créé en mai 2000, sous un format très resserré et centré à l'époque sur le dialogue social et la modernisation. Ses compétences ont été progressivement élargies à des fonctions de pilotage dans le domaine des ressources humaines, du budget et des systèmes d'information (juillet 2006).

En mai 2010, il a intégré l'ex direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel (DPAEP), le service de la Communication et celui du Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité. Cette réforme de 2010 a ainsi investi le secrétariat général d'une double fonction : le pilotage ministériel des fonctions transversales et la gestion opérationnelle des services centraux.

Depuis 2010, le rôle ministériel du secrétariat général a été conforté, notamment avec la publication du décret du 24 juillet 2014, premier texte interministériel de référence sur les missions des Secrétaires généraux des ministères.

LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHÉ DE MUTUALISATION ET DE MODERNISATION DES FONCTIONS SUPPORT

Le secrétariat général a engagé depuis fin 2013 une démarche de mutualisation des fonctions support afin d'en faire un des axes de modernisation du ministère avec une méthode : associer l'ensemble des directions et rechercher la prise d'engagements communs. Ressources humaines, fonction financière, systèmes d'information, achats, logistique, immobilier, communication, conseil juridique et contrôle interne, autant de domaines qui font l'objet de travaux en commun et se traduisent sous la forme de chartes ou de plans d'actions ministériels.

Parmi les avancées enregistrées depuis le début de cette démarche, on peut citer :

- la mise en place d'une gouvernance des systèmes d'information – via le comité stratégique des SI – qui a permis d'élaborer un plan ministériel d'investissement, d'assurer le suivi des projets sensibles et de mettre en œuvre des démarches de rationalisation des infrastructures et de mutualisation des services informatiques, contribuant ainsi à la maîtrise des finances publiques ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan managérial ministériel comportant 12 engagements validés à l'issue de travaux menés avec l'ensemble des directions et des gestionnaires de corps, et destinés à mieux accompagner l'encadrement supérieur du ministère ;
- la mise en place d'une charte financière entre le SG et les responsables de programme ou, dans un autre domaine, d'une charte ministérielle de la maîtrise des risques ;
- la mise en place de plans d'actions en matière d'achats destinés à la fois à réaliser des économies mais aussi à mettre la politique d'achats au service des politiques publiques, comme l'illustre la directive ministérielle relative aux achats responsables.



LE SG ET LE DIALOGUE SOCIAL

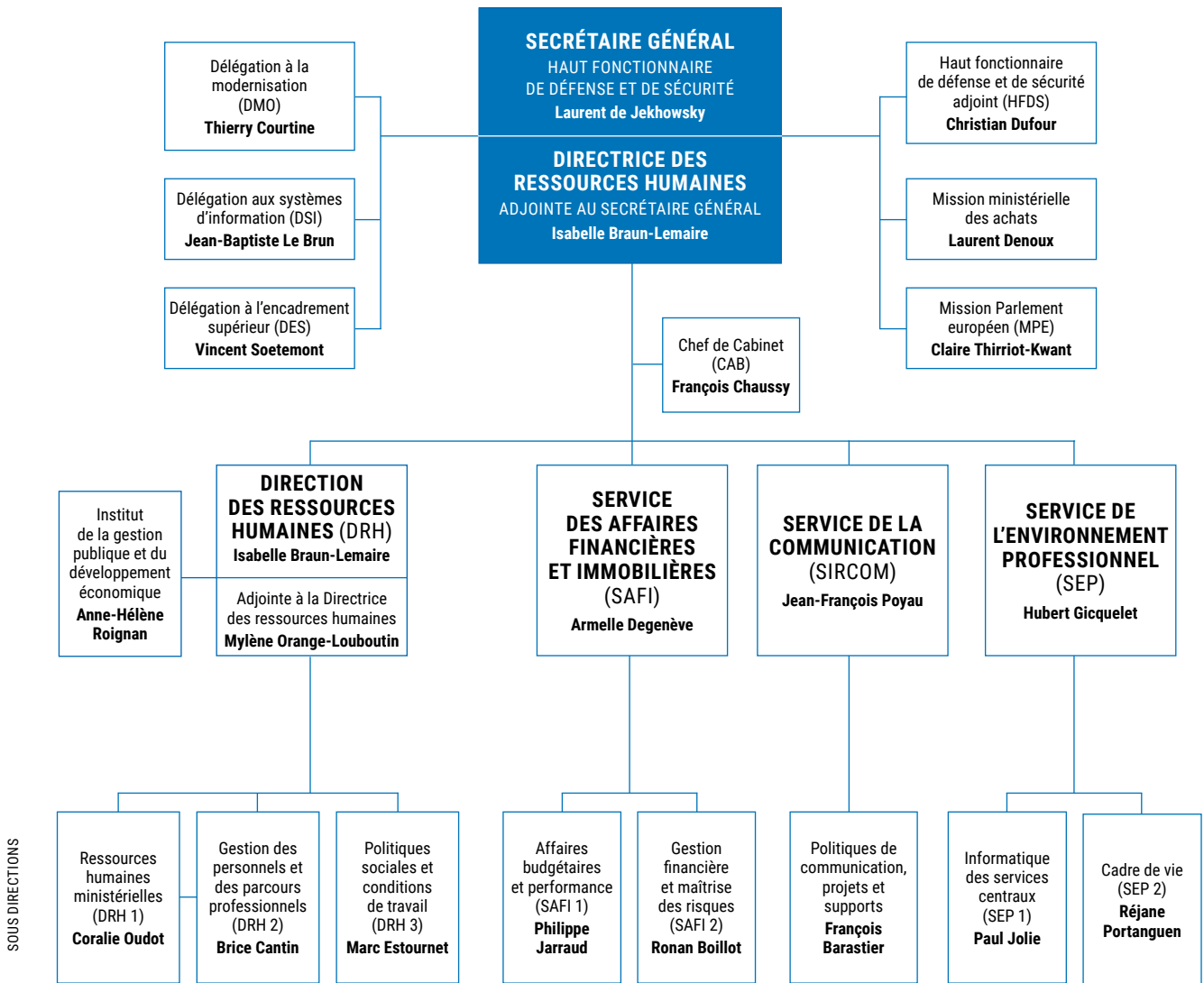
L'animation du dialogue social ministériel est une des missions essentielles du SG. Outre la réunion des instances statutaires (CTM, CTAC, CHSCT, CNAS), l'année 2016 a été marquée par la tenue de nombreux groupes de travail avec les représentants du personnel :

- en matière d'action sociale, une concertation a été organisée tout au long de l'année afin de faire le bilan des prestations offertes aux agents, de partager l'évolution de leurs utilisations et de dresser des premières perspectives ;
- la mise en œuvre du décret interministériel pris le 11 février 2016 sur le télétravail a donné lieu, pour le MEF, à un arrêté publié en août après une large concertation ; une circulaire pour l'application de cet arrêté sur le périmètre de l'administration centrale a reçu un bon accueil en novembre 2016, faisant suite à l'expérimentation en cours depuis 2010 ;
- en matière d'égalité professionnelle, un premier bilan d'étape du plan 2015-2017 avec les partenaires sociaux a permis d'ouvrir des perspectives complémentaires sur certaines mesures dont l'engagement de conduire une étude pour limiter l'impact du temps partiel sur les rémunérations et les

carrières par le biais d'une nouvelle organisation du temps de travail ;

- les problématiques liées à l'amiante ont donné lieu à de nombreux groupes de travail sur des questions RH ou bâtimentaires permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés ;
- la situation des assistants et conseillers techniques de service social a donné lieu à un cycle nourri de concertation ayant permis d'aboutir à des mesures significatives de reconnaissance, prenant en compte les spécificités liées aux conditions d'exercice des fonctions de cette filière ;
- concernant le réseau des Gestionnaires des Ressources Informatiques Déconcentrés (GRID), une analyse a été conduite en association avec les représentants du personnel pour faire le bilan de l'organisation actuelle et dresser la typologie des personnels de cette filière. Elle a permis de dégager un modèle organisationnel plus satisfaisant pour les agents et les services utilisateurs ;
- un cycle de discussions sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) s'est également ouvert au second semestre dans la perspective du référencement d'un organisme de complémentaire santé et a permis d'aboutir à un cahier des charges partagé.

ORGANIGRAMME



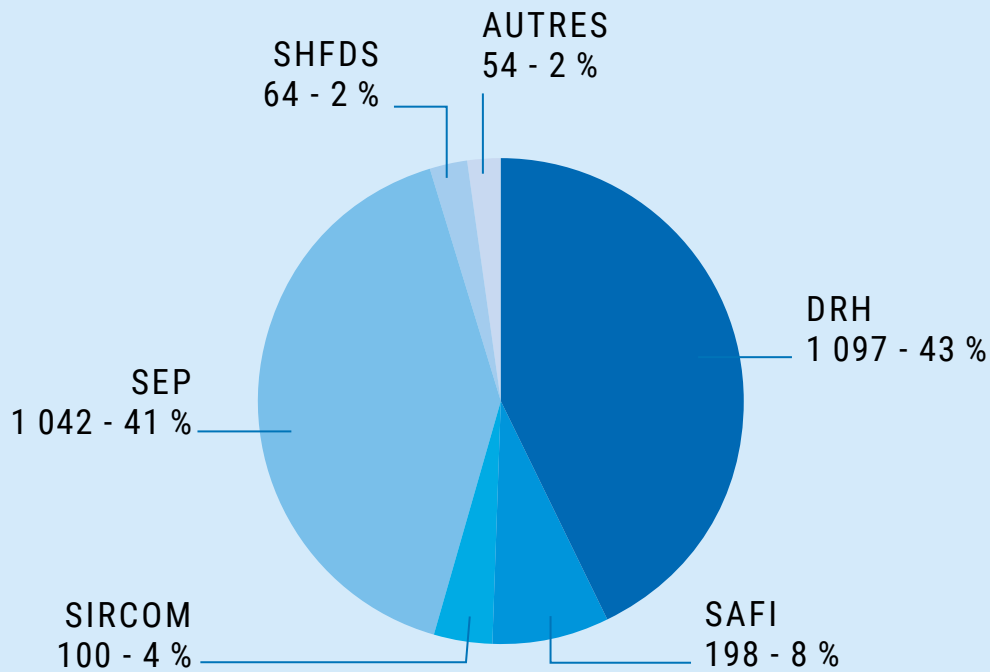
ORGANIGRAMME

FICHE D'IDENTITÉ

2 555 PERSONNES

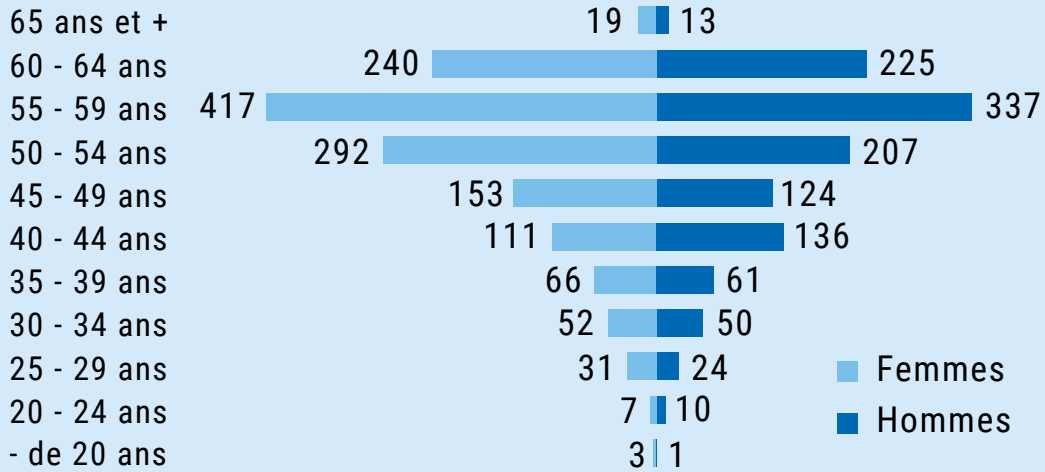
AU SECRETARIAT GÉNÉRAL
AU 31 DÉCEMBRE 2016

Effectifs du SG par structure



FICHE D'IDENTITÉ

Pyramide des âges pour l'année 2016



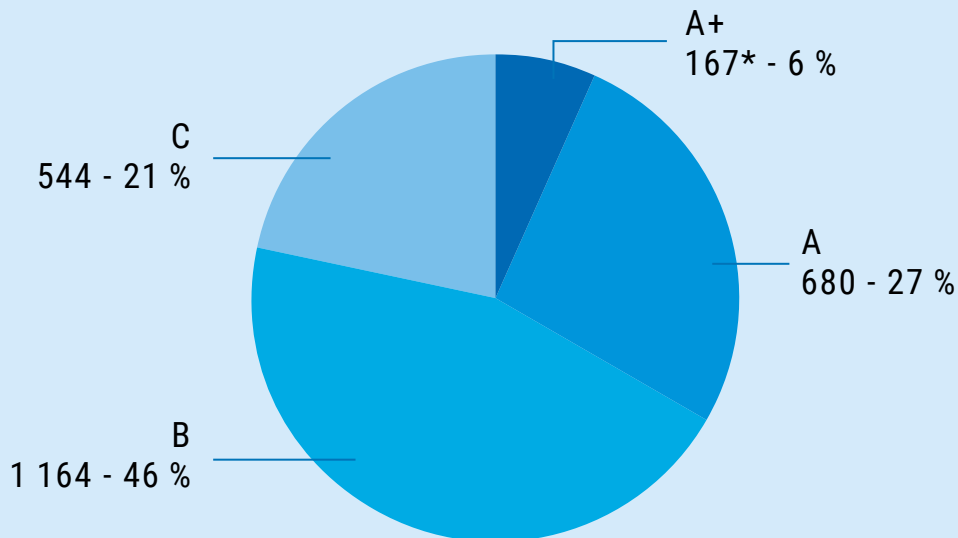
Moyenne d'âge 2016 : 51,6 ans

Répartition femmes / hommes (31 décembre 2016)

Hommes : 1 177 / 46 %

Femmes : 1 378 / 54 %

Répartition par catégorie (31 décembre 2016)



(*) Dont 105 médecins de prévention

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

13 600

agents de l'administration centrale
gérés par la DRH

PRÈS DE 500

recrutements effectués

28

concours et examens
professionnels organisés en 2016

36 000

stagiaires à l'IGPDE,
soit 63 000 journées stagiaires

8,5 millions

de repas servis dans le cadre
de la restauration collective

11 100

enfants accueillis en colonies
de vacances en 2016

+ DE 50 000

demandes de prise en charge
par le centre de service 88000
91 % des dossiers résolus en
moins d'une heure

56

points de recharge pour
les véhicules électriques

20

véhicules électriques acquis
(16 « Renault ZOE » et 4 véhicules
utilitaires légers)

26

bâtiments gérés

15 000

appels au 82000, Centre de
services aux bâtiments

124 500

visiteurs accueillis
au 139 rue de Bercy

1 447

réunions organisées au PMF,
72 267 participants

44 500

opérations réalisées par le CPFi
dans Chorus pour 46 services
prescripteurs différents

16,6 Md€

répartis sur 20 programmes du budget général, pilotés par le responsable de la fonction financière ministérielle

30

opérations immobilières conduites par le bureau SAFI-GIM

Suivi de **251**

recommandations de la Cour des comptes

Animation des systèmes d'information ministériels :

1 400 applications

dont 100 téléservices, plus de 6 000 informaticiens, un peu moins de 400 M€ de budget

60 000

agents gérés et payés en 2016 via le système d'information RH SIRHIUS (y compris agents du MAEDI)

5

réunions de la CCE (cellule de continuité économique, présidée par le ministre chargé de l'économie)

250

interventions liées à la sécurité des systèmes d'information

1 350

dossiers d'habilitation traités dans le cadre de la protection du secret de la défense nationale

Soutien des directions au déploiement de

14 217

copieurs multifonctions

Près de

19 millions

de visites sur le portail economie.gouv.fr. Près de 300 000 abonnés aux lettres d'information

QUELQUES FAITS MARQUANTS

QUELQUES FAITS MARQUANTS



JANVIER

Fusion des centres de services partagés financiers de la DG Trésor et du secrétariat général en un centre unique interdirectionnel chargé de l'exécution des dépenses et des recettes dans le système d'information financière de l'État

Migration du parc de téléphonie mobile composé de 2600 lignes vers le nouveau marché UGAP « Mobile 2 »

Plan d'actions ministériel pour le pilotage des opérateurs et autres organismes publics contrôlés par l'État

Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour les personnels de centrale

FÉVRIER

Charte ministérielle relative à la procédure budgétaire du ministère

Quatrième vague du choc de simplification notamment pour les entreprises

MARS

Plan managérial visant à renforcer la gestion de l'encadrement supérieur

Lancement du réseau des femmes de Bercy par le Ministre

AVRIL

Directive « Achats responsables »

Création de la lettre Bercy Infos particuliers (après Bercy Infos entreprises en novembre 2015)



MAI

Expérimentation du dispositif BercyLab sur le thème « jeunes cadres – management et numérique »



JUIN

Signature du plan santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019

Premier plan d'investissement ministériel des systèmes d'information

Lancement de la nouvelle plateforme d'information en continu des agents du ministère, L'Essentiel (prix de l'association « Communication et Entreprises », novembre 2016)

Déclenchement du plan anti-crue

Démarche ministérielle d'évaluation à 180° des directeurs, chefs de service et sous-directeurs

JUILLET

Publication le 22 juillet de l'arrêté ministériel sur le télétravail

Mise en œuvre du dispositif Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les corps de catégorie B et mise en œuvre du transfert primes/points (+6 points d'indice)

Certification ISO 9001 du bureau SAFI 2 B « organisation et système d'information financiers »

Signature de la prise à bail de l'immeuble pour la future implantation de l'INSEE à Montrouge

AOÛT

Publication au JO de la Politique générale de sécurité des systèmes d'information du ministère



SEPTEMBRE

3 654 visiteurs aux Journées Européennes du Patrimoine

Labellisation par l'École du Management et des Ressources humaines de deux formations de l'IGPDE sur le télétravail

OCTOBRE

Premier numéro de la lettre de l'encadrement supérieur

Comité Technique Ministériel présidé par le Ministre

NOVEMBRE

Le dispositif de communication digitale du ministère récompensé par le Prix de l'Efficacité Communication et Entreprise

BercySimple: le dispositif d'innovation participative du secrétariat général reçoit le « Prix de l'Innovation Participative Publique 2016 »

Lancement de la rénovation du câblage de la direction des Affaires juridiques (DAJ) sur le site de Chevaleret

RESSOURCES HUMAINES

Les missions du secrétariat général en matière de Ressources humaines concernent l'élaboration et le pilotage des politiques ministérielles RH ainsi que leur mise en œuvre en administration centrale, la définition et la mise en œuvre des politiques ministérielles d'action sociale et de santé-sécurité au travail sur tout le territoire pour l'ensemble des agents des ministères.

LE PLAN MANAGÉRIAL POUR ACCOMPAGNER L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR

Un plan managérial pour l'encadrement supérieur a été élaboré par la délégation à l'encadrement supérieur en lien avec les directions. Il concerne l'ensemble des corps A+ du MEF (soit 2900 cadres) et tous les cadres supérieurs ayant vocation à y occuper des postes de management d'équipes ou de projets. Il s'applique à ce stade à l'administration centrale mais a vocation à s'étendre aux services déconcentrés.

Le plan contient 12 engagements regroupés autour de plusieurs thèmes qui concernent toutes les directions et tous les services du MEF. Deux thèmes en particulier ont donné lieu à des premières réalisations en 2016 :

- **le rapprochement entre l'offre et la demande et la facilitation des démarches de recrutement des directions et services.** Dans ce cadre, un réseau « Femmes de Bercy » a été créé en juin 2016 et une revue des postes vacants est effectuée régulièrement avec les directions ;
- **l'accompagnement des cadres supérieurs aux étapes clés de leur parcours professionnel et l'encouragement à la mobilité interdirectionnelle et interministérielle.** Une charte ministérielle sur l'accompagnement des cadres a été diffusée en décembre 2016 et une offre de formation à destination des cadres A+ a été finalisée pour 2017. L'évaluation à 180° des directeurs, chefs de

service et sous-directeurs a été réalisée dans toutes les directions d'administration centrale. Enfin, la première lettre de l'encadrement supérieur a été diffusée en octobre 2016.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, UNE DÉMARCHÉ EXEMPLAIRE ET UNE PRIORITÉ POUR LE MINISTÈRE

En 2016, la délégation à la Diversité et à l'Égalité professionnelle a poursuivi ses actions pour lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La communication en direction des agents des services déconcentrés a été renforcée par plusieurs interventions du délégué en région.

Dans le cadre des 10 engagements ministériels contre l'homophobie, un partenariat a été signé en mai 2016 entre la direction des Ressources humaines et l'association LGBT du ministère, Comin-G.

Sur la question de l'égalité professionnelle et dans le cadre du plan 2015-2017, un important travail de communication, de sensibilisation et de formation contre les violences faites aux femmes a été engagé en partenariat avec les expert(e)s de la MIPProf (la mission interministérielle pour la Protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains).



Un cadre renoué pour l'action sociale

L'année 2016 a été marquée par un cadre budgétaire plus contraint pour l'action sociale. Une concertation avec les fédérations ministérielles a donc occupé le premier semestre, visant à partager un bilan des prestations offertes aux agents depuis 5 ans, de l'évolution de leurs utilisations et de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle s'est poursuivie au second semestre afin de dégager de nouvelles priorités dans le contexte budgétaire tracé par le PLF 2017.

Enfin, dans le cadre de la politique gouvernementale de labellisation de l'ensemble des départements ministériels, la délégation, en lien avec la DGAFP, a apporté son expertise à de nombreux ministères sur la mise en œuvre du processus du label Diversité d'AFNOR.

UN SECOND PLAN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce plan 2016-2019 a été validé et signé par les Ministres en avril. Il a pour ambition de renforcer la politique de santé, sécurité et de conditions de travail au sein du ministère. Il renvoie à une obligation juridique de l'employeur de prévention des risques professionnels et de santé de ses personnels, dont la nécessité est accentuée dans un contexte de réforme de structures et d'évolution de l'organisation du travail. Parmi ses grands axes : la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets de réorganisation ; la diffusion d'une culture de prévention, à destination de l'encadrement notamment ; et la contribution des représentants du personnel et de l'ensemble des agents au dialogue sur les conditions de travail. Parallèlement, des mesures d'appui ont été concertées avec les fédérations ministérielles notamment pour améliorer le recrutement des médecins de prévention, et l'effectif des inspecteurs Santé Sécurité au travail a été renforcé.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE PPCR

Le protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui résulte d'une négociation conduite par la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique au niveau interministériel, a notamment pour objet de rénover la politique de rémunération dans la fonction publique. À ce titre, il prévoit une restructuration des grilles de rémunération des corps des catégories A, B et C afin de mieux reconnaître les qualifications et de garantir de meilleurs déroulements de carrière. Il s'applique de manière échelonnée de 2016 à 2020 dans les 3 versants de la fonction publique.

Ce processus de modification des grilles comprend deux volets : un transfert primes/points permettant d'intégrer dans la rémunération principale une partie de la rémunération indemnitaire et des revalorisations indiciaires qui ont pour objet d'améliorer le niveau des rémunérations. Le secrétariat général (DRH1) en pilote la déclinaison pour les fonctionnaires du MEF en liaison avec le ministère de la Fonction publique.

En 2016, plusieurs décrets mettent en œuvre ces dispositions pour les corps des catégories B et C, les attachés, les personnels sociaux (assistant de service social) et paramédicaux (infirmier), à certains corps d'ingénieurs, et aux corps de catégorie A+. Pour les corps directionnels de catégorie A, la transposition



du protocole passe par un ajustement des décrets statutaires et indiciaires les régissant, en cours d'élaboration.

La traduction de ces mesures au profit des agents gérés par le secrétariat général a commencé à être mise en œuvre au premier semestre 2016, notamment au secrétariat général (DRH2) pour les corps de catégorie B (secrétaire administratif). Ces premières mesures de transfert primes/points ont été prises en compte dans la paye dans le courant de l'été 2016.

Par ailleurs, d'importants travaux de paramétrage des outils informatiques et de reclassement statutaire ont été engagés au second semestre 2016 pour que l'ensemble des mesures indiciaires prévues pour les différentes catégories de personnel au 1^{er} janvier 2017, soit mis en œuvre dès la paye du mois de janvier 2017.

LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU RIFSEEP

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP), créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, a pour objet de simplifier les modalités de rémunération dans la fonction publique en réduisant le nombre des régimes indemnitaires.

Ce nouveau régime, qui peut comprendre deux parts : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

(IFSE) et le Complément Indemnitaires Annuel (CIA), a vocation à se substituer à la plupart des primes existantes. Les agents sont répartis dans des groupes de fonctions selon la nature des postes occupés. Chaque groupe de fonctions comporte un socle et un plafond indemnitaires.

Lors de la bascule des personnels dans le nouveau dispositif, le montant indemnitaires global (hors bonus) de chaque agent est garanti.

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires de l'État, à l'exception de ceux relevant d'un corps ou d'un emploi énumérés dans un arrêté interministériel du Ministre chargé de la Fonction publique et du Ministre chargé du Budget paru à la fin de l'année 2016.

Les services du secrétariat général (DRH1) ont conduit en 2016 les travaux de mise en place du RIFSEEP (élaboration et publication des arrêtés d'adhésion, définition des groupes de fonction, mise en place des barèmes de gestion) pour les corps gérés par le ministère et les poursuivront en 2017 pour les corps dont l'adhésion est différée.

Par ailleurs, un important travail de suivi a été mis en œuvre par les services gestionnaires principalement en 2016 au secrétariat général (DRH2) afin de s'assurer de la mise en place du dispositif dans de bonnes conditions pour tous les agents concernés.

La DRH compte 1097 collaborateurs dont près de 700 dans les réseaux de l'action sociale et de la santé et de la sécurité au travail

La DRH en quelques mots

La direction des Ressources humaines intervient aussi bien dans le domaine du pilotage des politiques ministérielles que dans celui de la gestion des personnels de l'administration centrale. Elle anime en outre le dialogue social ministériel et d'administration centrale. Les politiques ministérielles dont elle assure la conception et le pilotage concernent : l'encadrement supérieur, la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la politique statutaire et indemnitaire, le cadrage de la GPEEC, et la politique de formation et de mobilité, les politiques d'action sociale et de santé et sécurité au travail. En matière de gestion, le périmètre de la DRH concerne la gestion des personnels relevant du périmètre statutaire de l'administration centrale (13600 personnes) et la déclinaison opérationnelle des prestations d'action sociale et de santé et sécurité au travail sur tout le territoire. L'opérateur de formation ministérielle, l'IGPDE, est un service à compétence nationale rattaché à la DRH.

Au ministère de l'Économie et des Finances, ont en effet adhéré en 2016 au RIFSEEP les corps à statut commun (adjoints administratifs, secrétaires administratifs), les corps interministériels (administrateurs civils, attachés d'administration de l'État, assistants de service social, conseillers techniques de service social) et/ou les corps qui percevaient la prime de fonctions et de résultats (traducteurs).

Les corps et emplois de la filière technique, du SCL, de la DG Trésor, et du CGEFI adhéreront au plus tard au 1^{er} janvier 2017.

FORMATION CONTINUE, L'IGPDE POURSUIT SA DÉMARCHE D'INNOVATION

Opérateur de formation continue du ministère, l'IGPDE propose une offre sur les métiers économiques et financiers et sur les fonctions transverses, ainsi que des préparations à près d'une trentaine de concours de la fonction publique et de qualifications informatiques. Réussites aux concours, labellisation de formations, nouvelles thématiques, modes d'apprentissage innovants sont autant de démonstrations de la capacité de l'Institut à accompagner les politiques de modernisation de l'action publique.

En 2016, l'IGPDE a obtenu la labellisation par l'École du Management et des Ressources Humaines (EMRH) de deux formations sur le thème du télétravail à destination des managers et des télétravailleurs ainsi que le maintien de la certification ISO 9001 obtenue en 2014 pour les activités de formation sur catalogue et spécifiques ainsi que ses préparations aux concours.

Par ailleurs, son offre de formation a été enrichie et renouvelée au service des métiers et de la professionnalisation des missions relevant des grandes directions : nouveau cursus pour les acheteurs publics, rénovation du cursus sur l'audit comptable et financier, ajout d'un niveau expert pour la formation en analyse financière... L'IGPDE a par ailleurs renforcé son offre dans le domaine du numérique : stages consacrés aux problématiques digitales et organisation régulière de « Rencontres numériques », ouvertes à tous.

Sur le plan des méthodes, l'IGPDE a poursuivi sa démarche d'innovation pédagogique, en faisant notamment appel aux nouvelles techniques de formation en ligne ou hybrides. Des rencontres dédiées ont été mises en place en accompagnement de l'offre de formation et sont disponibles également en ligne sur la plateforme de l'Institut.

FONCTION CADRE DE VIE

Contribuer au bon fonctionnement des services centraux et autres services implantés à Bercy ou dans les annexes ; garantir aux agents et aux cabinets des Ministres un environnement de travail de qualité, telles sont parmi les missions majeures du secrétariat général celles dévolues au Service de l'Environnement Professionnel (SEP). Elles s'articulent autour de deux priorités : assurer un niveau de service élevé en renforçant la lisibilité des prestations et optimiser la gestion des moyens dans un environnement budgétaire contraint.

QUAND LA CRUE MENACE BERCY...

Un épisode pluvieux intense a entraîné une montée rapide des eaux de la Seine à partir du 31 mai 2016. Le plan crue a été déclenché le 2 juin. Face à cette menace, la sous-direction du Cadre de vie du service de l'Environnement professionnel (SEP2) s'est mobilisée pour protéger le site ministériel et préparer l'activation des sites de repli :

- des protections contre la crue ont été mises en place autour du site ministériel ;
- les équipements reprographie et audiovisuels ont été mis à l'abri ;
- les sites de repli (IGPDE Vincennes et Montreuil Les Allées) ont été tenus en alerte.

L'information a également été organisée avec l'appui du HFDS, de la DRH et du SIRCOM notamment. Un plan de continuité pour l'informatique de l'administration centrale a également été déployé par la sous-direction de l'informatique des services centraux (SEP 1).

Heureusement, la stabilisation des eaux de la Seine à 6,10 m a évité la mise à l'épreuve des protections anti-crue (pas d'invasion du site ministériel) et n'a pas nécessité l'activation des sites de repli. Ces actions ont permis de montrer l'excellente réactivité des différents acteurs concernés, la bonne coordination entre services et la circulation efficace de l'information.

Un retour d'expérience et des propositions de plans d'actions ministériels sur la continuité des SI ont été présentés par la DSI lors des Comités stratégiques ministériels des SI du 29 juin 2016 et du 5 janvier 2017.

MUTUALISATION ET OPTIMISATION

Dans le cadre du déploiement en 2016 de Chorus-DT, solution unifiée de gestion des déplacements temporaires, une réflexion a été menée au pôle « frais professionnels » (SEP2 C) pour remodeler l'organisation en constituant une plateforme mutualisée, agissant au bénéfice d'un nombre plus important de services avec 11 structures supplémentaires, soit désormais 48 directions, services, autorités et instances. L'utilisation du nouveau progiciel et cette extension du périmètre d'attribution ont conduit le pôle à optimiser ses circuits de gestion, ses modalités d'échanges avec les services pour lesquels il intervient et le contrôle interne comptable.



Au service de l'environnement professionnel

Fort de 1042 collaborateurs, SEP est structuré en deux pôles de prestations dédiés au fonctionnement des cabinets ministériels et des services centraux et à la qualité de l'environnement professionnel des 15 000 agents qui en relèvent.

La sous-direction du cadre de vie regroupe les équipes en charge de l'entretien des bâtiments et de la sécurité des services centraux (Bercy et les sites d'Île-de-France soit 580 000 m²) ainsi que l'ensemble des équipes en charge de la logistique et des prestations de services. Elle est également chargée de la politique de documentation et des archives ministérielles et du centre de traduction. Elle englobe les agents affectés à l'hôtel des ministres et ceux en charge des prestations automobiles.

La sous-direction de l'informatique des services centraux est en charge des infrastructures informatiques et des télécommunications ainsi que des projets informatiques (voir page 22).

En outre, en 2016, la sous-direction du cadre de vie (SEP2) s'est mobilisée autour de l'utilisation de l'outil de rédaction des marchés de l'État (ORME). Cet outil interministériel vise à harmoniser la forme et le contenu des pièces administratives des marchés publics. À terme, sa finalité est double : il doit garantir la sécurité juridique des marchés et contribuer à l'allègement du contrôle interne et à la professionnalisation des rédacteurs. Enfin, la formation des rédacteurs qui utilisent l'outil et contribuent à son amélioration s'est poursuivie. Cette implication a permis d'optimiser le temps dédié à la production des pièces administratives.

RENÉGOCIATION GAGNANTE

Plus de 32 000 euros par an : c'est l'économie réalisée dans le cadre de la renégociation du contrat avec un journal économique. Cette optimisation a été rendue possible grâce à la souscription de licences multi-utilisateurs non nominatives disponibles pour les services d'administration centrale sur l'intranet Alizé et grâce à une action de communication en vue de favoriser la consultation en ligne. Le besoin a été défini avec les directions et validé par le comité d'orientation en matière de documentation. La négociation a été conduite par le bureau Documentation et Archives, qui dispose d'une compétence reconnue en matière d'achats de sources d'information.

AUTOMOBILES : BERCY S'ÉLECTRIFIE

Pour répondre aux enjeux environnementaux, les administrations de l'État doivent acquérir au moins 50 % de véhicules électriques ou hybrides dans leur volume annuel d'achat de voitures particulières. En 2012, le ministère a été la première administration à se doter d'un véhicule électrique avec la première Renault Zoé. Depuis, les acquisitions n'ont cessé de progresser. En 2016, la filière électrique représente ainsi plus des deux tiers des achats de véhicules du secrétariat général. Celui-ci dispose d'un parc de 34 véhicules électriques. En outre, 56 bornes de recharge sont disponibles sur le site de Bercy et ceux de Paris et d'Île-de-France.

FONCTION FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Le secrétariat général assure la synthèse des budgets ministériels en tant que « Responsable de la fonction financière ministérielle » (RFFiM). Il a sous sa responsabilité les activités financières des services centraux et coordonne les travaux relevant de la modernisation des organisations et des processus financiers ainsi que ceux relatifs au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

LA CHARTE MINISTÉRIELLE RELATIVE À LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

Dans le cadre de la procédure budgétaire, le RFFiM anime et pilote avec les responsables de programmes (RProg) l'élaboration, puis l'exécution du budget du ministère. Un rôle majeur : les enjeux budgétaires représentent 16,5 Md€ répartis sur 7 missions et déclinés en 21 programmes. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de formaliser les interactions de l'activité budgétaire et du dialogue de gestion entre le RFFiM et les RProg tout au long du processus budgétaire. Une charte ministérielle relative à la procédure budgétaire a été élaborée. Fruit d'une concertation entre les RProg et le RFFiM, elle formalise leurs engagements réciproques en précisant :

- le rôle des acteurs, y compris ceux qui ne sont pas partie prenante à la charte, tels que la direction du budget, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel ou encore le cabinet ;
- l'apport aux procédures des différents systèmes d'information ;
- les étapes de l'élaboration du budget et les échanges d'information associés ;
- les étapes de l'exécution du budget et les échanges d'information associés.

La réalisation de cette charte a été pilotée par le SAFI. Elle a mobilisé l'ensemble des acteurs en charge des sujets budgétaires et a été validée par les directeurs généraux et le Secrétaire général en février.

Elle contribue :

- à la capacité de proposer et de mettre en œuvre des mesures de rationalisation et de mutualisation nécessaires à la garantie de la soutenabilité budgétaire globale ;
- à la qualité de la procédure budgétaire ;
- à la transparence des relations entre le RFFiM et le Rprog ;
- à une meilleure organisation des tâches entre les responsables budgétaires des directions.

LE PILOTAGE DES OPÉRATEURS

Les organismes placés sous la tutelle du ministère se caractérisent par une grande hétérogénéité en matière de statuts, d'enjeux et de rattachement. Dès lors, faire converger cet ensemble d'interlocuteurs suppose une feuille de route partagée, autour d'un calendrier précis et d'outils opérationnels.

Ce plan ministériel a été élaboré pour professionnaliser la tutelle, renforcer la gouvernance, harmoniser la gestion des ressources humaines des organismes et contribuer au redressement des comptes publics. Lancé en janvier 2016, il est destiné à se déployer jusqu'en 2018. Il est piloté par le bureau Performance et Contrôle de gestion (SAFI 1C).



Le Service des Affaires Financières et Immobilières

Le Service des Affaires Financières et Immobilières (SAFI) compte 198 collaborateurs. Il coordonne et pilote la synthèse des budgets ministériels, la programmation du contrôle interne comptable et de l'audit ministériel, la performance et le contrôle de gestion, la politique immobilière, les nouveaux processus budgétaires et comptables. Au plan opérationnel, le SAFI abrite un centre de services partagés (CSP) qui assure en œuvre des décisions financières des services centraux. Il intervient au profit des réseaux déconcentrés pour la conduite d'opérations immobilières importantes via six antennes interrégionales.

Des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- des fiches-outils détaillant les instruments de la gouvernance;
- un guide d'autodiagnostic et de recommandations en matière de contrôle interne;
- un mémento d'aide à la construction de contrats d'objectifs et de performance, de lettres de mission et de lettres d'objectifs;
- une cartographie des organisations et processus régissant les relations entre opérateurs, tutelles et secrétariat général;
- des réunions sur des sujets communs aux tutelles d'opérateurs.

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS

Dans le cadre de la mutualisation de la fonction financière, le regroupement des CSP, entités spécialisées dans le traitement des dépenses et des recettes non fiscales pour le compte des services métiers ou prescripteurs, s'est poursuivi afin de renforcer la cohérence et l'unification de la chaîne financière. Il a été décidé la création d'un CSP interdirectionnel regroupant, au sein du centre de prestations financières du secrétariat général (CPFI SG), le CSP de la DG Trésor et celui de l'INSEE. Ce projet a été mené par le bureau SAFI 2B qui a d'abord travaillé au rapprochement du CSP de la DG Trésor avec le CPFI SG, puis à celui de l'INSEE intervenu le 1^{er} janvier 2017. C'est ensuite le bureau SAFI 2A qui assure sa mise en œuvre opérationnelle et pérenne.

LA CERTIFICATION DE LA QUALITÉ DE CERTAINES DE NOS PRESTATIONS

Le bureau Organisation et Système d'information financiers (SAFI 2B) a obtenu en 2016 la certification ISO 9001, qui définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer la satisfaction de leurs clients et fournir des services conformes à leurs engagements. Cette démarche répond à un double enjeu :

- accroître la confiance des partenaires et clients du bureau (directions et services) en démontrant le niveau d'efficacité de sa gestion de la qualité;
- faire participer l'équipe à un projet collectif pour mieux structurer et formaliser les actions.

LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

En 2016, une campagne d'évaluation de l'état de la mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) et de la mise en place de la signalétique amiante a été menée par le bureau SAFI / GIM dans les immeubles recevant du public ou abritant des locaux de travail dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997. Ainsi, 992 immeubles ont fait l'objet d'un examen qui a mis en évidence la nécessité d'améliorer certains points dans la gestion des DTA, et d'accélérer le déploiement de la signalétique. Un plan d'actions avec l'ensemble des directions a été défini pour 2017 et une fiche pratique a été rédigée à l'intention des services.

FONCTION INFORMATIQUE

Le Secrétariat général assure, par l'intermédiaire de la Délégation aux Systèmes d'Information (DSI), le pilotage ministériel des SI en lien avec l'interministériel et les directions. L'informatique des services centraux, également sous la responsabilité du secrétariat général, est pilotée par la sous-direction Informatique du Service de l'Environnement Professionnel (SEP1).

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA GOUVERNANCE MINISTÉRIELLE

Le Comité stratégique des systèmes d'information a été conforté en 2016 : il a été réuni à deux reprises au mois de janvier et à la fin du mois de juin. La DSI a consolidé dans ce cadre le premier plan d'investissement ministériel des Systèmes d'information. La DSI est également intervenue sur les grands projets ministériels en phase d'avis préalable de la DINSIC (projets « concentrateur DSN – Déclaration sociale nominative », MISTRAL de modernisation des services bancaires du Trésor Public, ou de Prélèvements à la source), ou de suivi trimestriel des « projets sensibles » ; ceci alimente le « panorama des grands projets SI de l'État » (contenant 14 projets pour le ministère de l'Économie et des Finances, dont le projet de portail de dématérialisation des factures « CHORUS PRO » ou le SIRH ministériel « SIRHIUS »). La DSI a animé chaque mois la réunion des DSI réunissant les responsables des différents services SI ministériels.

LA MUTUALISATION ET LA MODERNISATION DE LA PRODUCTION INFORMATIQUE MINISTÉRIELLE

La mise en place en 2016 du projet de modernisation de la production informatique constitue une étape décisive pour les systèmes informatiques du ministère de l'Économie et des Finances.

Deux domaines distincts constituent les fondamentaux de ce projet :

- une offre d'hébergement de ressources physiques, proposée par la DGDDI et capitalisant sur ses capacités d'hébergement informatique du site d'Osny en mode principal et du site de Toulouse pour des fonctions de sauvegarde et de continuité de services ;
- une offre de services en nuage (cloud), portée par la DGFIP et valorisant les technologies « open source ». Il s'agit de mettre à disposition des infrastructures techniques (serveurs, capacité de stockage et de sauvegarde, réseau) à la demande et de proposer des plateformes d'exécution à la demande pour accueillir les applications.

Ces deux offres ont vocation à répondre aux besoins des directions du ministère ou d'autres ministères. Il est d'ores et déjà prévu que le site douanier d'Osny accueille le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication.

DES DYNAMIQUES INTERMINISTÉRIELLES

La DSI a assuré en 2016 le rôle de relais ministériel dans le cadre de la démarche « État plateforme », lancée en 2014 et visant à simplifier et mieux intégrer les Systèmes d'Information (SI) de l'État au bénéfice des



La DSI et la sous-direction de l'informatique des services centraux

La DSI (18 ETP) impulse et met en œuvre une gouvernance ministérielle des SI. Elle construit une vision convergente et unifiée des SI au sein du ministère, inscrit les SI ministériels dans les orientations interministérielles et pilote des projets communs (comme le SIRH ministériel « SIRHIUS » notamment). Elle anime le comité stratégique des SI, en charge notamment de s'assurer de l'adéquation des moyens SI (près de 400 M€), et des priorités et besoins d'investissement SI ministériels.

La sous-direction de l'informatique des services centraux (SEP 1, 230 agents) assure le déploiement des infrastructures informatiques et de télécommunications, des postes de travail et services aux utilisateurs et des applications et projets informatiques. Elle veille au respect des préconisations gouvernementales en matière de sécurité des SI.

usagers. La DSI a notamment consolidé, dans la feuille de route ministérielle « État plateforme » au mois de mars 2016, les actions réalisées et à venir des différents directions et services ministériels contribuant à la stratégie « État plateforme » (modernisation par l'INSEE de son offre de service SIRENE d'identification des entreprises, livraison par la DGFIP d'interfaces fournissant de manière sécurisée et encadrée les données fiscales de référence).

La DSI a également assuré en relation avec la DINSIC et pour le compte des directions concernées (DGFIP, INSEE et SEP) le déploiement de leurs sites géographiques (métropole et DOM-Com) sur le Réseau Interministériel de l'État (RIE).

RÉSILIENCE INFORMATIQUE DANS LES SERVICES CENTRAUX

Le dispositif REMPART (Reprise des Équipements, Moyens, Procédures, Applications et Réseaux Techniques) a été élaboré par la sous-direction informatique des services centraux (SEP1) afin d'assurer la continuité opérationnelle de certaines applications sensibles dans des situations mettant en cause le fonctionnement du site de Bercy. Ce dispositif repose sur un centre informatique de production à Bercy et son secours à Ivry-sur-Seine. Lors de l'épisode de crue du printemps 2016, les applications de messagerie, de mobilité et d'accès à internet ont été activées depuis

le site de secours afin de prévenir toute coupure des infrastructures de Bercy. Les équipes serveur, réseau et sécurité de SEP1, ont été mobilisées pour activer ce plan de secours qui a permis de maintenir pendant la période critique les services de messagerie, de mobilité et d'accès au réseau.

LES GESTIONNAIRES DES RESSOURCES INFORMATIQUES DÉCONCENTRÉS (GRID)

Le réseau des GRID au sein de l'administration centrale est en charge de l'assistance informatique de proximité auprès des agents de leur direction. 160 agents, organisés en 35 équipes directionnelles, exercent la fonction de GRID dans chaque direction ou service d'administration centrale. Le secrétariat général a conduit une réflexion avec les organisations syndicales sur les conditions d'exercice du métier des GRID, mais aussi leurs besoins et leurs attentes. Un état des lieux a été dressé en interrogeant les 160 GRID d'administration centrale, mais aussi des agents (1200 réponses). Les travaux et les résultats des enquêtes ont montré la nécessité de mettre en œuvre des partages de bonnes pratiques, une professionnalisation renforcée et l'organisation d'un parcours de formation et d'intégration pour les GRID.

FONCTION COMMUNICATION

Au sein du SG, le Sircom met en œuvre un ensemble de prestations pour permettre à la communication des Ministres et de leurs cabinets de se dérouler dans des conditions optimales de réactivité et d'efficacité. Il intervient également au profit des directions. Dans le cadre de la stratégie de communication institutionnelle, le Sircom développe la communication en direction des publics externes, en particulier les entreprises, et internes. C'est le sens de la stratégie numérique déployée en 2016 et de la refonte du dispositif de communication interne du ministère.

UN APPUI TOUJOURS PLUS EXIGEANT

L'appui aux Ministres et à leurs cabinets dans leurs actions de communication est la première mission du Sircom. Avec une obligation : assurer des prestations dans des conditions de réactivité et de professionnalisme tout au long de l'année. Des chiffres souvent impressionnants résument cette mission : 16 événements organisés avec plus de 5000 participants au total, 3 salons, 312 opérations presse, 47 dossiers de presse, 1200 communiqués de presse, 176 infographies créées, 13 créations d'identité visuelle, 25 rapports d'activité, des bannières web, des affiches, des brochures, 40 études, 1000 notes de veille (observatoires internes et externes, sondages, enquêtes en ligne...).

COMMUNICATION EN DIRECTION DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS, UN DISPOSITIF GLOBAL PERFORMANT

Portail dédié (Vous orienter), lettres d'information pour les entreprises et les particuliers (Bercy Infos entreprises et Bercy Infos), outil marketing pour créer une relation directe et régulière, en particulier avec les entreprises, une présence renforcée sur les réseaux sociaux, tels sont les principaux éléments du dispositif déployé en 2016. Une démarche résolument centrée sur les besoins des utilisateurs, seul moyen de créer une relation directe et régulière avec nos publics et d'émerger dans un environnement très concurrentiel.

Les premiers résultats sont là : 19 millions de visites sur le portail economie.gouv.fr, l'un des tout premiers sites gouvernementaux institutionnels, près de 300 000 abonnés aux lettres d'information (la plus importante lettre d'information du gouvernement), 150 000 contacts sur les réseaux sociaux. Il en résulte un impact très important sur la perception des entreprises exposées à une communication régulière du ministère qui s'estiment mieux informés.



Le Sircom

Avec 100 agents et près de 40 métiers, le Sircom exerce deux missions : il apporte d'une part un appui aux Ministres et à leurs cabinets dans la conduite de leurs actions de communication par le biais d'un ensemble de prestations (presse, événementiel, études, etc.); il est en charge, d'autre part, de la communication interne et externe du ministère. À cet effet, il développe la communication de premier niveau en direction de ses publics, en particulier les entreprises dans le cadre d'une démarche centrée sur les besoins des utilisateurs.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA COMMUNICATION INTERNE

Le secrétariat général a engagé en 2016 un vaste projet de refondation de la communication interne du ministère. Avec un enjeu, réaffirmer les valeurs qui rassemblent l'ensemble des agents de ce ministère; et un moyen, rénover le dispositif de communication interne et ses deux piliers : l'information en temps réel des agents avec la création d'une plateforme, L'Essentiel, et la refonte de l'intranet Alizé conçu comme un espace de ressources à la disposition de tous.

La refonte du dispositif de communication interne du ministère a été initiée en début d'année pour aboutir, le 21 juin, à la création d'une plateforme d'information en continu de l'ensemble des agents, L'Essentiel. Cette plateforme, qui se substitue à l'ancien magazine Échanges, permet de redonner de la cohérence aux différents canaux d'information, en particulier les intranets des directions grâce à deux innovations. D'abord, adopter les codes et les usages de la presse en ligne pour être plus en adéquation avec notre environnement. Ensuite, publier des contenus issus des intranets des directions et favoriser ainsi les échanges, le partage de valeurs communes et la transversalité.

Parallèlement, le chantier de la refonte de l'intranet ministériel Alizé a été engagé et est entré dans sa phase finale : nouvelle arborescence, accessibilité renforcée aux contenus, navigation optimale. La préoccupation majeure étant de permettre aux utilisateurs d'accéder aux contenus recherchés le plus directement possible en fonction de leurs besoins. La nouvelle page d'accueil, simplifiée et pourvue d'accès direct aux contenus les plus recherchés, permettra désormais d'accéder aux contenus en fonction de son profil (administration centrale, hors administration centrale).

La conception de ce nouvel intranet a été précédée d'une enquête à laquelle 40 000 agents du ministère ont répondu. Le prototype du nouvel intranet a été testé en octobre par 1500 agents du ministère.

Cette démarche globale a été récompensée le 24 novembre par le prix de l'efficacité décerné par l'association Communication et Entreprises.

FONCTION MODERNISATION

Dans le cadre de ses attributions, le secrétariat général impulse la modernisation du ministère. À ce titre, il exerce le rôle de coordonnateur des réformes ministérielles sous tous leurs aspects (suivi des évaluations de politiques publiques, de la mise en œuvre du programme de simplification, du renforcement de la déconcentration...). Il est responsable de l'élaboration des textes relatifs à l'organisation du ministère. En outre, il coordonne les démarches de management par la qualité.

DE NOUVELLES MESURES DE SIMPLIFICATION

Dans le cadre du programme de simplification administrative destiné à alléger les réglementations et à faciliter les démarches entre l'administration et les particuliers ou les entreprises, l'équipe de la mission modernisation de la DMO travaille en liaison étroite avec les directions. La DMO est l'interlocuteur du SGMAP pour les travaux de suivi des mesures déjà engagées, et pour préparer les cycles semestriels d'annonce de nouvelles mesures.

Depuis 2013, 703 mesures ont été initiées, dont 248 nouvelles mesures en 2016. Les mesures du MEF représentent à elles seules plus de 30% du total des mesures en faveur des entreprises et 8% de celles en faveur des particuliers recensées dans le programme gouvernemental de simplification.

DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES POUR DE NOUVELLES ORGANISATIONS

Le secrétariat général est responsable de l'élaboration des textes réglementaires relatifs aux missions et à l'organisation des structures administratives du ministère (services centraux, à compétence nationale, déconcentrés). À ce titre, la DMO est destinataire de tout avant-projet de décret ou d'arrêté. Elle assure la rédaction des textes ou contribue à leur rédaction et veille au bon déroulement du processus d'élaboration. Elle soumet les projets finalisés à la concertation interministérielle, puis présente les textes au comité technique compétent et au Conseil d'État si nécessaire. Les textes sont enfin présentés à la signature du ou des Ministres.



La délégation à la Modernisation

Composée de 12 personnes, la DMO assure le suivi et la synthèse des démarches de réformes de l'État et de modernisation du ministère. Elle représente le ministère dans les instances interministérielles en charge des politiques de modernisation du gouvernement. Elle anime des réseaux de correspondants ministériels sur ces différentes politiques de modernisation et impulsions associées. Elle élabore les textes réglementaires relatifs à l'organisation de l'ensemble des directions et services du ministère. Enfin, elle assure une mission de coordination des démarches de management par la qualité. Elle favorise les pratiques innovantes et pilote la démarche qualité au SG.

BERCYCAMP, BERCYSIMPLE, BERCYLAB

En 2015, le secrétariat général a initié une nouvelle politique qualité s'inscrivant dans le contexte de transformation de l'État. Après BercyCamp, un dispositif de recueil de besoins des « clients », mené en 2015, BercySimple un dispositif d'innovation participative autour du thème de la simplification des procédures a été mis en place en 2016. Clôturée en mai 2016, cette campagne sur le thème « comment simplifier les processus de travail » a été un succès, marqué par une forte production d'idées et aussi par le prix de l'Innovation participative décerné par l'association Innov'Acteurs. 186 idées ont été proposées par les agents du SG, avec l'appui des correspondants Innovation et les responsables Qualité et Innovation. En 2016, plus d'un tiers des 68 actions retenues ont été réalisées. Parmi ces réalisations : l'amélioration de la signalétique dans le bâtiment Vauban, l'automatisation de la validation de la carte d'accès aux restaurants AGRAF, l'ouverture de la fonctionnalité « Scan to mail » dans les services déconcentrés...

Fort du succès des dispositifs BercySimple et BercyCamp, le SG a lancé courant 2016 un nouveau dispositif intitulé BercyLab à destination de toutes les directions du MEF afin de faire évoluer la culture et les pratiques managériales vers plus d'écoute et de collaboration. BercyLab est un espace qui permet aux agents de travailler différemment en utilisant

des méthodes créatives, innovantes et collaboratives. Une première expérimentation sur le thème « Jeunes cadres – management et numérique », à l'initiative de la Délégation à l'Encadrement supérieur (DES) a été réalisée en mai 2016. Elle est animée par la mission Qualité et Innovation, en partenariat avec le NUMA (un incubateur de start-up) et l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'État. 16 jeunes cadres, issus de toutes directions de Bercy, ont identifié l'impact du numérique sur le management et proposé de nouvelles pratiques managériales. Exemples : sensibiliser aux bons usages de la messagerie par une campagne de communication décalée, mettre en place des communautés apprenantes, développer des temps d'échanges réguliers et courts sur l'organisation du travail et l'usage des outils numériques... La mise en œuvre de ces propositions a été lancée fin 2016. La méthode BercyLab est une offre proposée à toutes les directions du ministère.

BercyLab et BercySimple ont été présentés lors de la semaine de l'Innovation publique en novembre.

FONCTION ACHATS

Responsable de la politique d'achats du ministère, le secrétariat général conduit un programme de professionnalisation des achats. Il doit également s'assurer de la bonne mise en œuvre des priorités de la politique gouvernementale, notamment celles sur le développement durable et l'innovation.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions achat ministériel et de ses objectifs: la performance économique pour dégager des gains sur les achats, le soutien aux politiques publiques, le renforcement de la qualité des marchés et le développement de la fonction achat.

La Mission Ministérielle des Achats

Animée par le responsable ministériel des achats, la Mission Ministérielle des Achats (MMA), composée de 7 agents, pilote la politique d'achats du ministère et veille à la mise en œuvre des priorités définies par la direction des Achats de l'État. Elle a également pour objectif de professionnaliser les achats des directions.

DES OUTILS POUR MIEUX PILOTER LES ACHATS

Dans le cadre de la professionnalisation des achats, la MMA a élaboré, pour les directions, deux outils de pilotage. Le premier est une matrice de maturité des achats qui mesure l'évolution de la fonction pour en dégager les axes d'amélioration. C'est un outil de management qui permet de piloter l'organisation et d'améliorer les procédures. Le second outil vise à recenser les fournisseurs dits «stratégiques»: ceux qui représentent un enjeu majeur pour la direction et/ou présentent un risque dans le cadre de leurs activités. Il permet d'établir un plan d'actions en vue d'anticiper les défaillances ou les situations d'urgence.

PLUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACHATS, C'EST POSSIBLE

En matière d'achats responsables, la MMA joue un rôle d'accompagnateur dans la prise en compte des objectifs sociaux et environnementaux et permet au ministère de s'engager dans une démarche exemplaire. Cette dynamique s'appuie sur une évaluation du niveau de maturité des directions en matière d'achats responsables et sur l'élaboration d'un plan d'actions annuel. Il s'agit également de favoriser le partage d'expériences et un dialogue interdirectionnel avec la mise en place d'une gouvernance commune – le comité des achats responsables – et la production de livrables. En 2016, ont été mis à disposition des agents

des «Fiches réflexes», actualisées par le ministère du Développement durable. Au niveau social, ont été intégrées dans les marchés, des clauses sociales d'insertion: avec l'EPEC (ex Maison de l'emploi de Paris), cela a permis de comptabiliser 296 000 heures d'insertion pour 87 marchés actifs.

FAVORISER LES ACHATS INNOVANTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Comment favoriser les achats innovants? La MMA accompagne concrètement les directions dans la mise en relation de leurs services métiers avec des entreprises innovantes. Ainsi, dans le domaine Informatique, une matinale «achat innovation IT», organisée au sein du MEF, a permis de présenter 10 solutions IT innovantes de TPE/PME françaises aboutissant quelques mois plus tard à la contractualisation avec plusieurs de ces structures. Autre exemple, dans le domaine immobilier, la matinale «achat innovation immobilier» en avril 2016, a mis en relation 10 TPE/PME innovantes du domaine et les agents «métiers» du MEF et des établissements publics intéressés. Ainsi, 5 des 10 produits présentés ont été référencés par la DAE dans les bordereaux de prix des marchés régionaux interministériels de travaux d'entretien de bâtiment de second œuvre.

FONCTION DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le Secrétaire général exerce le rôle de Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS). Il anime et coordonne au sein du ministère la politique en matière de défense et sécurité économique. En 2016, la Cellule de Continuité Économique a été réunie à cinq reprises. Des mesures de renforcement de la sécurité au sein du ministère ont également été mises en œuvre. Par ailleurs, les travaux de révision des directives nationales de sécurité (DNS) ont été achevés, et la politique générale de sécurité des systèmes d'information a été définie.

LA CELLULE DE CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE, UNE STRUCTURE IMPLIQUANT ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS, ESSENTIELLE POUR LA GESTION DE CRISES MAJEURES

Les attentats de 2015 et 2016 ainsi que la crue de la Seine en juin 2016 ont conduit le ministère à activer et à présider la Cellule de Continuité Économique (CCE) afin d'assurer la résilience de l'économie nationale dont certains secteurs (tourisme, commerce, loisirs) ont été particulièrement affectés.

La CCE s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2016. Ses groupes de travail ont permis de proposer des mesures et de les mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs de secteurs économiques concernés.

L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DES DIRECTIVES NATIONALES DE SÉCURITÉ (DNS)

Le ministère a la responsabilité de secteurs définis au niveau national comme étant d'activités d'importance vitale pour la protection des intérêts de

SHFDS en quelques mots

Le service du Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité (SHFDS) compte près de 70 collaborateurs. Son organisation vient d'être précisée dans l'arrêté du 5 juillet 2016. Il permet au HFDS d'assurer sa mission de conseil et d'assistance du Ministre de l'Économie et des Finances pour toutes les questions relatives aux mesures de défense et de sécurité, et aux situations d'urgence affectant la défense, la sécurité et la vie de la nation. Il coordonne les mesures de continuité économique en cas de crise et il assure, dans les structures administratives et les entreprises relevant de la compétence du ministère, la sécurité des infrastructures et des activités d'importance vitale (SAIV), la protection du potentiel scientifique et technique (PPST), la protection du secret de la défense nationale (PSDN) et la sécurité des systèmes d'information (SSI).

la nation : finances, communications électroniques et internet, audio-visuel et information et industrie, couverts par quatre directives nationales de sécurité (DNS).

Les travaux de révision de ces quatre directives, débutés en 2013, se sont achevés en 2016 avec l'approbation en juin des DNS finances et industries par la commission interministérielle de défense et sécurité et la finalisation des arrêtés relatifs aux mesures de cybersécurité des opérateurs d'importance vitale.

L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (PGSSI)

La politique générale de sécurité des SI du ministère de l'Économie et des Finances est depuis cette année définie dans l'arrêté du 1^{er} août 2016 qui instaure notamment l'engagement d'homologation systématique des SI.

Crédits photos:

P. Bagein, P. Ricard, A. Salesse, D.-H. Simon, P. Vedrune / SG

SG

Secrétariat général

